



RASSEMBLEMENT

DEVANT L'ENTREPRISE SONIL/VINCI Fourques

LUNDI 17 JANVIER A 17 H 30

(Zone Artisanale 1 - 5 rue Barthélemy Contestin)

Dans la droite ligne des multinationales de tout poil qui, les unes après les autres, ont cassé l'emploi industriel en Arles (Lustucru, Papèteries) aux Salins du Midi, à SPC Saint Martin de Crau, à TEMBEC à Tarascon, le groupe VINCI Construction, au travers de sa filiale SONIL à Fourques (leader en France dans l'installation de panneaux solaires) a rejoint le quintet pour une partition identique : LICENCIEMENTS, CONDITIONS DE TRAVAIL, D'HYGIENE ET DE SECURITE QUI ATTEignent L'IGNOBLE !

DEPUIS LE 3 JANVIER 2011

90 % DES SALARIES DE SONIL FOURQUES SONT EN GREVE !

Au mois de décembre, la direction de SONIL Fourques a licencié 2 salariés arguant d'un non respect des conditions de sécurité (notamment non port d'un harnais). Il faut savoir que le Groupe VINCI, dont le PDG, parti à la retraite en 2010, avait défrayé la chronique en s'accrochant à un parachute doré de 12 millions d'€, est particulièrement attaché à la santé de ses salariés. Le groupe affiche d'ailleurs un projet de prévention des risques particulièrement ambitieux et qualifié ainsi : « zéro accident du travail, zéro maladie professionnelle ». Merci VINCI !

Par contre, c'est loin d'être le cas pour ce qui est des conditions d'hygiène (toilettes crasseuses, vestiaire insalubre...), de conditions de travail, de reconnaissance des qualifications, de salaire, de respect de la personne humaine et de conditions de sécurité dans l'entreprise. Un exemple : pour qu'un harnais de sécurité soit mis par un salarié en toute confiance encore faut-il que le matériel ait été vérifié. Ce n'est pas le cas ! Comme quoi chez SONIL/VINCI les parachutes ne sont pas les mêmes pour tout le monde.

De plus, comble de l'inadmissible, un des salariés licenciés a appris son licenciement, à son retour de congés de Noël, alors qu'il était déjà prévu au planning de la semaine, par un simple coup de téléphone ! Un autre a été mis à pied et privé de salaire au mois de décembre. Montant de la fiche de paie : 5 € ! Bonjour le Noël en famille ! De plus, la direction a fait venir un salarié de l'agence de Lyon pour remplacer un gréviste remettant en cause le droit constitutionnel de faire grève.

Alors que la direction de SONIL s'était engagée, le 12 janvier 2011, à ouvrir des négociations, elle a, sans raison valable, décidé de laisser « pourrir » le conflit, d'attiser les tensions. Les salariés qui avaient accepté de suspendre la grève pour entamer les négociations ont donc été mis dans l'obligation de la poursuivre. La souffrance au travail est manifeste dans cette entreprise. L'attitude abjecte et irresponsable de la direction, en plein conflit, vient en rajouter.

Les salariés de SONIL Fourques continuent de se battre pour obtenir l'ouverture de vraies négociations :

- *réintégration des salariés licenciés abusivement,*
- *des salaires équitables pour tous,*
- *du matériel de sécurité conforme,*
- *des douches et des sanitaires aux normes,*
- *des vestiaires dignes de ce nom.....*

LES SALARIES NE DEMANDENT PAS LA LUNE MAIS QUE LEUR DROIT LE PLUS ELEMENTAIRE SOIT RESPECTE !

VENEZ NOMBREUX LES SOUTENIR

LUNDI 17 JANVIER 2011 A 17 H 30